



Comment rénover les chaudières gaz individuelles en copropriété ? 2023

GRDF, une entreprise régulée dont l'activité est régie par un contrat de service public



La distribution du gaz en France est une mission de service public. Elle s'exerce sous une triple autorité : celle de l'État, des collectivités et de la **Commission de régulation de l'énergie (CRE)**.

L'activité de GRDF est régie par un **Contrat de service public (CSP)** signé tous les 5 ans avec l'État. Il fixe les engagements de l'entreprise et les missions qui en découlent.

Le CSP signé pour la période 2019-2023, définit les engagements majeurs de GRDF à travers **6 grandes thématiques** :

- la sécurité d'approvisionnement en gaz et la continuité du service public ;
- la sécurité du réseau et des installations ;
- la qualité des relations avec tous les clients ;
- le développement équilibré des territoires ;
- la transition écologique ;
- l'innovation, la recherche et le développement.

Rappels : classification des types d'appareils gaz

Les appareils utilisant les combustibles gazeux sont classifiés suivant le mode d'évacuation des produits de combustion (selon la NF EN 1749), on distingue ainsi les appareils :

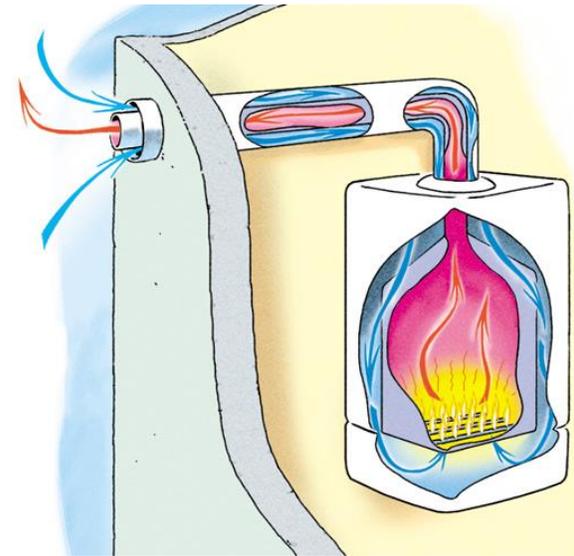
De Type A : appareil gaz non raccordé



De Type B : appareil gaz raccordé



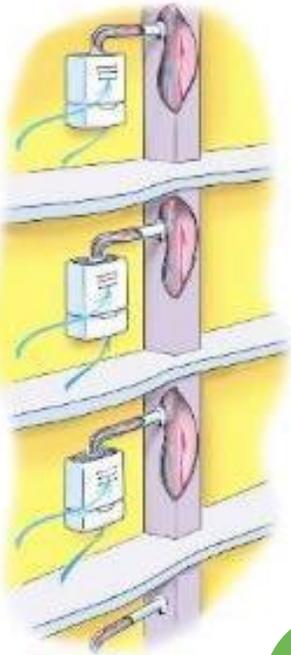
De Type C : appareil gaz étanche



Une diversité de situations d'évacuation des produits de combustion

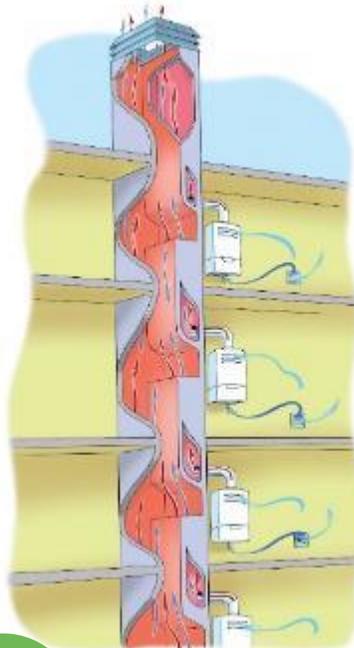
En Collectif une diversité de situations existent :

Alsace

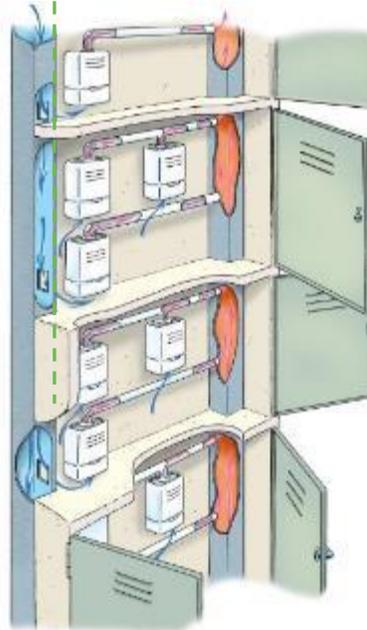


650 000

Shunt

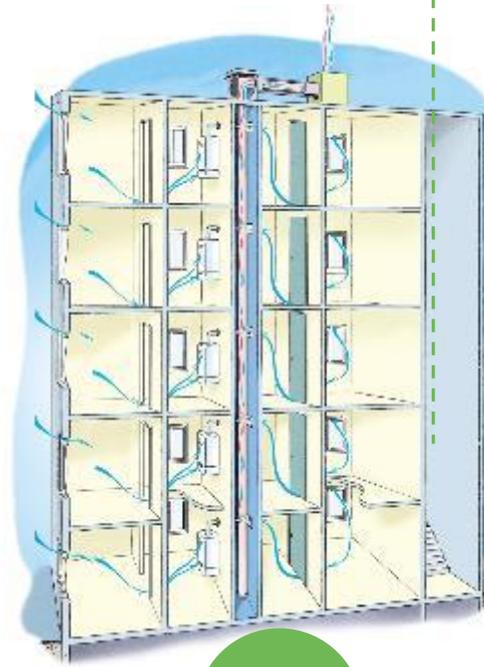


ATG



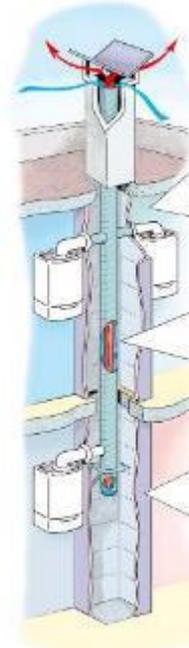
50 000

VMC-Gaz



710 000

3CE TN



40 000

Rénovation : Cas des conduits collectifs

— 2 grandes solutions existent :

- Rénovation **au cas par cas**
 - Déraccordement de la chaudière du conduit collectif
 - Percement de la façade ou de la toiture et mise en place d'une ventouse
- Rénovation « **globale** » du conduit de fumées
 - Intervention sur le conduit
 - Remplacement de l'ensemble des chaudières

(le panachage d'anciennes chaudières « standard » et de nouvelles chaudières performantes est interdit sur un seul et même conduit collectif)

Plus complexe et longue à mettre en œuvre. La rénovation « globale » permet de mieux négocier (effet volume) et d'accéder à plus d'aides financières.

Exemple de la rénovation d'un conduit collectif de type Shunt

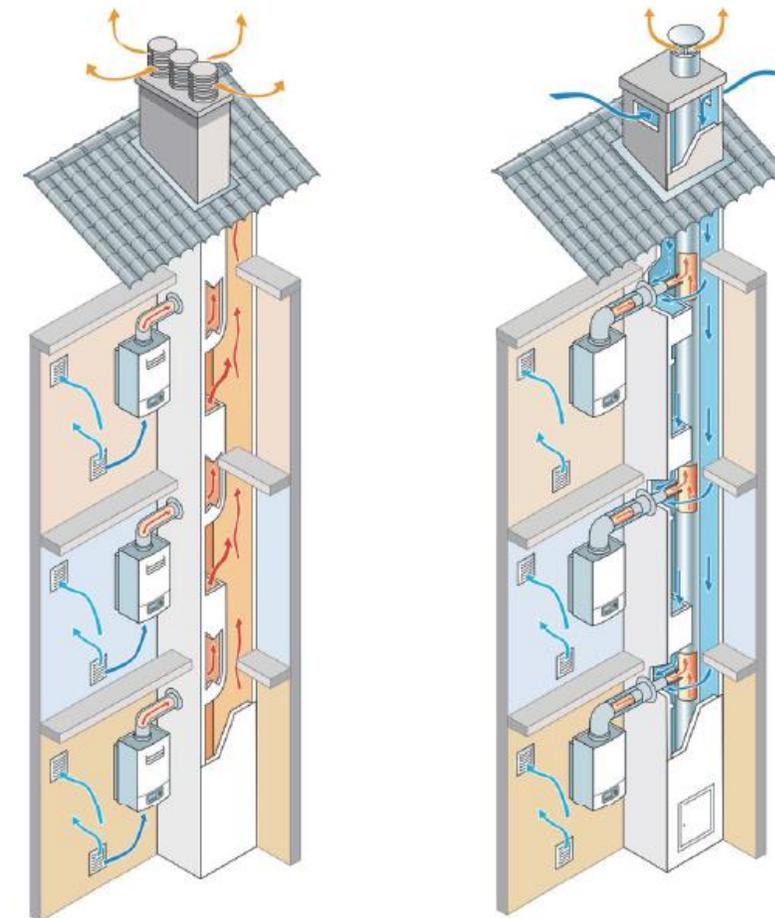


Figure 1 : Conduit collectif de type Shunt (Configuration initiale)

Figure 2 : Conduit collectif Shunt rénové permettant de raccorder des chaudières à condensation étanches



En dernier recours possibilité de disposer de L'exception « chaudière BI »



L'accompagnement financier de GRDF ?

Chaudières Individuelles :

- Le financement d'études et de travaux, cumulable avec les autres aides en vigueur, à hauteur de :
- 2000€ par tranche de **30 logements pour la réalisation d'un audit/étude à la rénovation des chaudières individuelles** raccordées à un **conduit collectif** .
- 400€ par logement dans le cadre de travaux de rénovation du **conduit de fumées associés au remplacement d'ancienne chaudière bas rendement gaz pour des chaudières à haute performance énergétique gaz**

Les solutions PAC Hybrides collectives

Solution collective de chauffage et d'ECS hybride à partir d'électricité et d'un appoint gaz

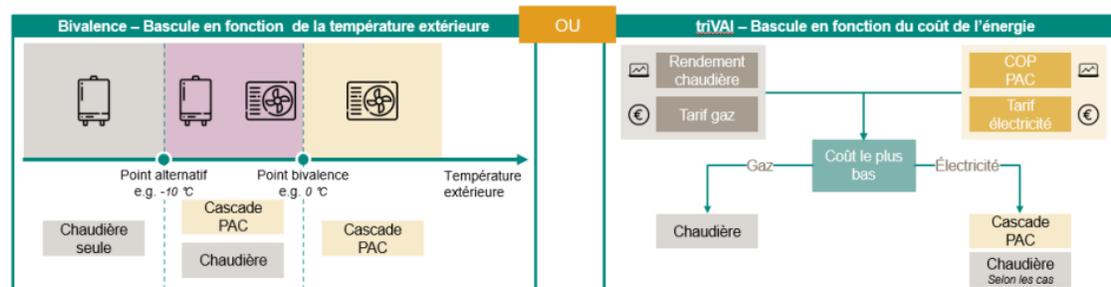
- 1 PAC pour l'ECS + 1 PAC pour Chauffage
- 1 appoint par chaudière gaz à condensation (chauffage + ECS)
- Distribution collective chauffage et ECS en gaines intérieures logements
- Radiateurs eau chaude dans les logements



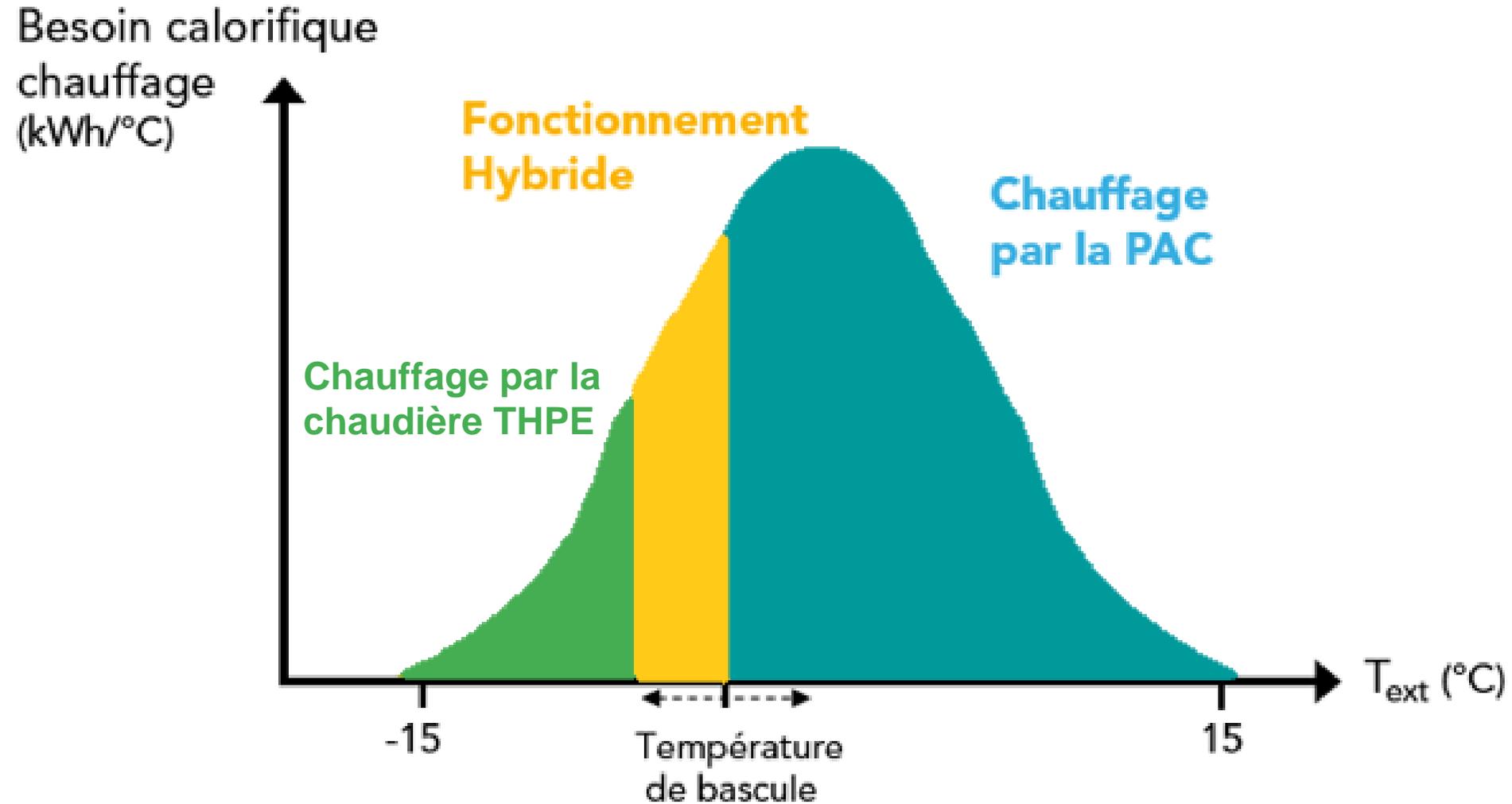
Avec des variantes :

- Individualisation via un Module Thermique d'Appartement (MTA)
- Récupération de chaleur sur groupe froid
- Préchauffage solaire

Fonctionnement de la régulation :



L'hybridation : de quoi parle t'on ?



L'accompagnement financier de GRDF ?

Chaudières collectives :

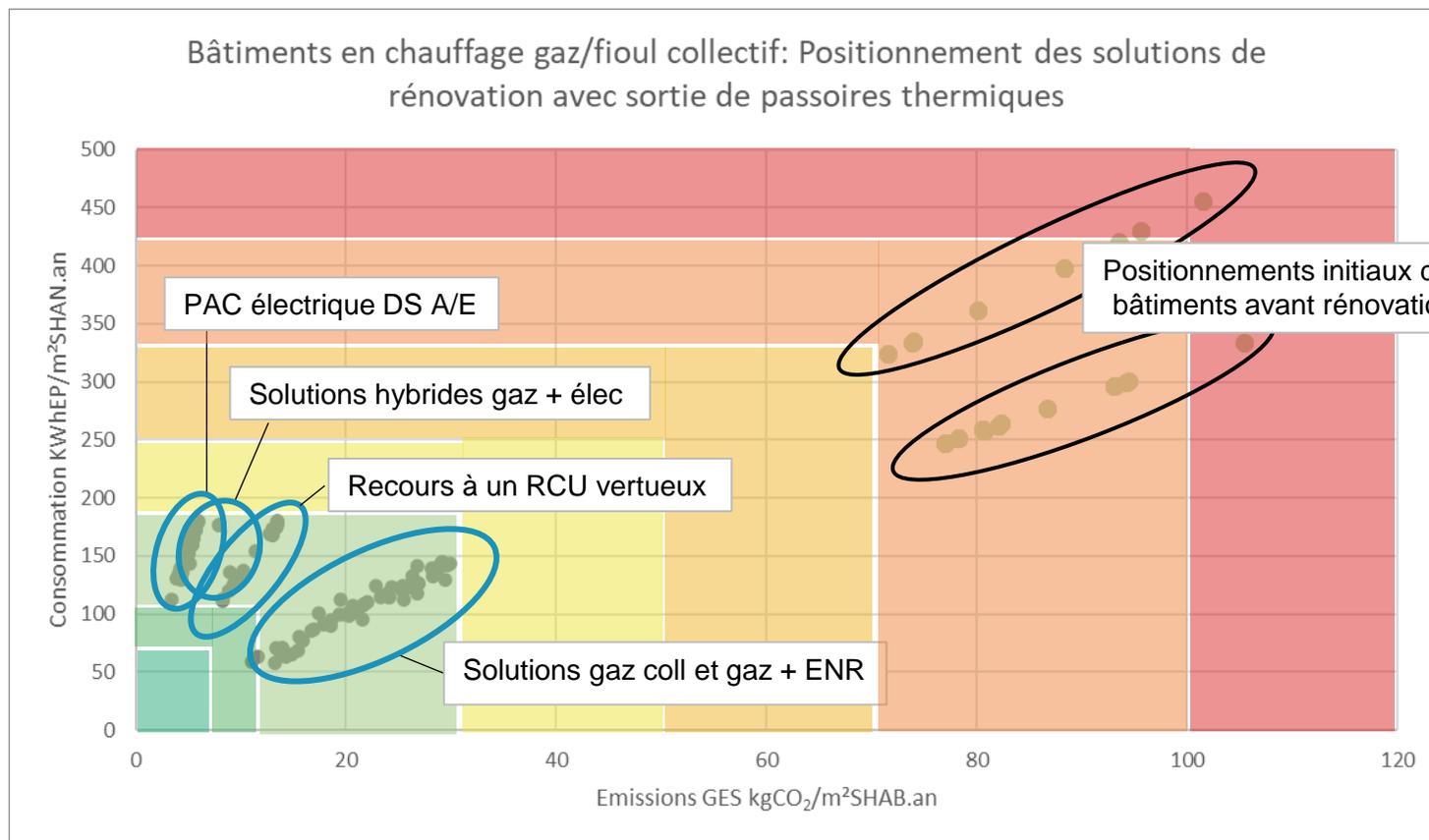
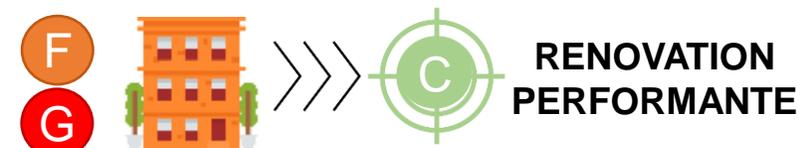
Rénovation chaufferie Fioul =>Gaz :

- Chaufferie collective: 120 €HT par logement + bonus 1000€ pour système hybride (jusqu'au 31/12)
- Chaudière individuelle: 360 € HT par logement

Rénovation chaufferie Gaz =>Gaz :

- 1000€ en cas d'installation d'un système hybride

Rénovation des logements collectifs en classes F&G *Passoires thermiques*



Systèmes recommandés en complément de travaux de rénovation sur le bâti

Solutions gaz et gaz + ENR

Chaudière gaz THPE

Chaudière gaz THPE + PAC absorption

Chaudière gaz THPE + solaire thermique

Solutions hybrides gaz + électricité

Chaufferie hybride

CET collectif à appoint gaz

Production ECS gaz + Effet Joule performant

Simulateur de rénovation de conduit de fumée

Audit conduit de fumée en logement

Étape 1

Étape 2

Résultats

Sélectionnez la famille du conduit de fumée de la chaudière individuelle ([en savoir plus sur la famille du conduit](#)) :



Merci de votre attention

Mathieu CHABOD
Responsable Copropriétés Occitanie
Pyrénées

16 rue Sébastopol – CS 18510
31685 Toulouse Cédex 6
Mobile : 06 31 82 58 33
mathieu.chabod@grdf.fr

Sébastien WAGNER

Chef d'Agence Marchés d'Affaires Occitanie
Méditerranée

ZA GAROSUD

161 rue de Cholet

34070 Montpellier - France

Tél. : 04 99 64 64 49

sebastien.wagner@grdf.fr